



Assemblée de printemps du 11 avril 2019 à Berne

Procès-verbal succinct des décisions

Dossiers Confédération - Cantons

1 Ouverture de l'assemblée par le vice-président de la CCDJP

Ce point à but informatif n'a donné lieu à aucune décision.

2 Informations du DFJP

Mise en œuvre de la restructuration du domaine de l'asile

Ce point à but informatif n'a donné lieu à aucune décision.

Programme réinstallation

Ce point à but informatif n'a donné lieu à aucune décision.

Agenda intégration

Ce point à but informatif n'a donné lieu à aucune décision.

Évaluation Schengen de la Suisse

Ce point à but informatif n'a donné lieu à aucune décision.

Accord institutionnel Suisse-UE

Ce point à but informatif n'a donné lieu à aucune décision.

Traitement des cas de voyageurs djihadistes

Ce point à but informatif n'a donné lieu à aucune décision.

3 Projets législatifs du DFJP

Révision du code de procédure pénale

Ce point à but informatif n'a donné lieu à aucune décision.

Révision de la loi sur les profils d'ADN

Ce point à but informatif n'a donné lieu à aucune décision.

Mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)

Ce point à but informatif n'a donné lieu à aucune décision.

4 Groupe stratégique police – ministères publics (POLSTA)

L'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP prend note de l'état d'avancement des travaux. Elle est favorable au principe consistant à considérer le territoire de la Suisse comme un seul espace de criminalité et à la poursuite des travaux – qualifiés de prioritaires – dans les champs d'action « gestion commune des informations et des données » et « gestion du risque harmonisée ».

5 Réseau de soutien aux enquêtes relatives à la cybercriminalité (NEDIK)

Ce point à but informatif n'a donné lieu à aucune décision.

6 Convention Technique et informatique policières

L'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP prend connaissance des résultats de la consultation relative à la convention TIP et aux statuts de l'association TIP. Elle préconise la création d'une personnalité juridique unique sur la base de la proposition du DFJP et approuve, par conséquent, la fusion de la convention TIP et des statuts de l'association TIP dans un document unique. La décision sur la convention TIP finalisée sera donc probablement prise lors de l'assemblée d'automne 2019 de la CCDJP, après une phase de consultation durant l'été 2019.

7 Programme Harmonisation de l'informatique policière (HIP) et assemblée de l'association CLRA

L'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP approuve les comptes et le rapport de révision de l'exercice 2018 et en donne décharge au comité du programme HIP. Elle approuve le budget du programme 2020 sous réserve de la réorganisation prévue de la HIP-TIP.

Les membres de l'association HIP CLRA approuvent le procès-verbal de l'assemblée de l'association HIP CLRA 2018 ainsi que le rapport annuel, les comptes et le rapport de révision de l'exercice 2018 de l'association, et en donnent décharge au comité de la CLRA. Adoptant en outre le budget 2019 mis à jour ainsi que le projet de budget 2020 de l'association HIP CLRA, ils approuvent le contrat sur la fusion et, par conséquent, se prononcent en faveur de la fusion avec l'association HIP Applications.

8 Programme Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (HIJP) et projet Justitia 4.0

L'organe responsable HIJP approuve le rapport d'activité et les comptes de l'exercice 2018 du programme HIJP et prend acte du rapport de révision 2018. Il approuve les comptes annuels 2018 "Normalisation du traitement des affaires" et prend acte du rapport de révision 2018. Il approuve le budget 2020 du programme HIJP, lequel s'élève à CHF 786 000, prend acte de la planification financière 2021–2023 et approuve la gouvernance du projet Justitia 4.0.

9 Organisation de la Confédération dans le domaine des cyberrisques

Ce point à but informatif n'a donné lieu à aucune décision.

10 Mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques 2018-2022 au niveau cantonal

L'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP adopte le plan de mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques 2018-2022 au niveau cantonal et charge le Réseau national de sécurité ainsi que les autres partenaires d'entamer les travaux visant à l'application des mesures définies dans le plan de mise en œuvre.

11 Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) et ordonnances y relatives

Ce point à but informatif n'a donné lieu à aucune décision.

13 ERNS 19 ; problèmes et questions ouvertes

Ce point à but informatif n'a donné lieu à aucune décision.

14 Convention administrative DDPS-CCDJP-ISP ; rapport annuel 2018

L'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP approuve le rapport annuel 2018 concernant la convention administrative DDPS/CCDJP/ISP.

15 Financement de la formation des policiers militaires dans les centres régionaux de formation de la police

L'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP prend acte du fait que la conférence n'a aucun coût à assumer, en 2018, dans le domaine de la formation des aspirants de la police militaire.

AFFAIRES STATUTAIRES ET DOSSIERS DES CANTONS

16 Communications du vice-président

Le vice-président communique les dates des prochaines assemblées plénières de la CCDJP :

- assemblée d'automne 2019 : les 14 et 15 novembre 2019 à Lenzburg (AG)
- assemblée de printemps 2020 : le 2 avril 2020 à Berne
- assemblée d'automne 2020 : les 12 et 13 novembre 2020 dans le canton de Neuchâtel

17 Procès-verbal de l'assemblée d'automne des 15 et 16 novembre 2018

L'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP approuve le procès-verbal de l'assemblée d'automne 2018 de la CCDJP.

18 Élections

L'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP élit par acclamation à la présidence de la CCDJP le conseiller d'État Urs Hofmann (AG), qui succède au conseiller d'État Pierre Maudet (GE). Elle élit en outre le conseiller d'État Alain Ribaux (NE) pour succéder au conseiller d'État Pierre Maudet (GE) au comité de la CCDJP.

La conseillère d'État Karin Kayser-Frutschi (NW) est désignée pour succéder au conseiller d'État Beat Villiger (ZG) au comité de fondation du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP).

Sont élus membres de la commission des affaires juridiques pénales (CAJP) Roy Garré, privat-docent et juge pénal fédéral, en tant que successeur d'Andreas Keller, juge pénal fédéral, et le prof. Bernhard Sträuli, de l'Université de Genève, qui prend la succession de feu Thomas Hansjakob (SG).

Est en outre élu membre de l'organisation d'accompagnement Schengen/Dublin (OASD), dans le domaine de la coopération policière, le Cap Eric Grandjean qui succède à Alain Burnand (police cantonale GE).

19 Modification des statuts de la CCDJP

L'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP approuve la modification des statuts qui confère au comité de la CCDJP la faculté d'élire un ou deux vice-présidents ou vice-présidentes.

20 Rapport d'activité CCDJP 2018

L'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP approuve le rapport d'activité de la CCDJP ainsi que les comptes de l'exercice 2018.

21 Approbation des comptes annuels 2018 de la CPS et financement d'un secrétariat général de la CPS par la CCDJP

Approuvant la création d'un secrétariat général CPS, l'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP se prononce en faveur d'une augmentation du budget annuel de la CPS qui doit ainsi passer de CHF 50 000 à CHF 350 000. L'allocation des ressources nécessaires sera approuvée dans le cadre du

budget 2020 de la CCDJP (point 23 de l'ordre du jour). L'assemblée de printemps approuve en outre les comptes annuels 2018 de la CPS.

22 Extension du secrétariat général de la CCPCS

L'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP approuve l'extension du secrétariat général de la CCPCS à raison de 1,5 équivalent temps plein à compter du 1^{er} janvier 2020. L'allocation des ressources nécessaires sera approuvée dans le cadre du budget 2020 de la CCDJP (point 23 de l'ordre du jour). En outre, l'assemblée de printemps se prononce en faveur d'un crédit supplémentaire de CHF 6 780.90 qui servira à la location de deux bureaux à la Maison des Cantons pendant le second semestre de 2019.

23 Budget 2020 de la CCDJP

L'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP approuve le budget 2020 de la CCDJP, y c. les coûts supplémentaires afférant aux secrétariats généraux de la CPS et de la CCPCS.

24 Assemblées des associations CPSP et VTP

Les décisions doivent être consignées dans les procès-verbaux respectifs des associations CPSP et VTP.

25 Réglementation des activités des entreprises de sécurité privée

Le conseiller d'État Alain Ribaux, président du concordat CES, retire la proposition consistant à ouvrir, au sein du comité de la CCDJP, une discussion sur la variante minimale développée par le CES en matière de réglementation des entreprises de sécurité privée dans les cantons alémaniques, dans la perspective de la soumettre ensuite aux cantons.

26 Adaptation de la convention de prestations CSCSP concernant les coûts de la formation dans l'exécution des peines (Fep)

L'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP est favorable aux modifications de la convention de prestations entre la CCDJP et le CSCSP stipulant notamment une augmentation du coût des prestations fournies par le centre de compétences Formation dans l'exécution des peines (Fep), dépenses qui passent ainsi de CHF 4 400 000 à CHF 6 555 000 dès 2020 et qui seront intégralement couvertes par le budget du CSCSP. Pour les cantons, ces modifications n'entraînent pas de charge supplémentaire.

27 Mandat relatif à l'évaluation du concordat sur le hooliganisme et compétences pour la sécurité à dans les stades

L'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP approuve l'inscription au budget 2019 d'un crédit supplémentaire d'un montant maximum de CHF 40 000, qui servira au cofinancement de l'évaluation du concordat sur le hooliganisme prescrite par le comité de la CCDJP le 1^{er} février 2019. Le plénum de la CCDJP charge le secrétaire général de requérir auprès de la CCDJP, lors de l'attribution du mandat relatif à l'évaluation du concordat sur le hooliganisme, le versement de sa quote-part jusqu'à concurrence du montant maximum susmentionné, en fonction du succès des négociations avec les partenaires.

L'assemblée de printemps confirme également que les matches de football de la SFL sont des événements privés soumis à autorisation et que les clubs sont responsables de la sécurité à l'intérieur des stades tout comme la police est responsable des espaces publics entourant le bâtiment. La police peut certes intervenir à l'intérieur du stade afin de protéger les biens de la police dans les cas où l'organisation de sécurité privée engagée par l'organisateur de l'événement ne serait pas en mesure de faire face à la situation. Il n'est pas prévu, au demeurant, que la police prenne en charge de façon générale les tâches de sécurité requises à l'intérieur des stades.

28 Rapport annuel 2018 sur les activités de dépiégeage/désamorçage de la police

L'assemblée de printemps 2019 de la CCDJP approuve le rapport annuel 2018 sur les activités de dépiégeage/désamorçage de la police.

29 Rapports d'activité, comptes annuels, budgets des commissions permanentes

L'assemblée de printemps 2019 approuve les rapports d'activité présentés, les comptes annuels, les rapports de révision et les budgets du Comité des Neuf, de la Commission des affaires juridiques pénales (CAJP), de la Commission pour la formation de la police (Com. pol), de la Prévention suisse de la criminalité (PSC) et de la Conférence des autorités cantonales de surveillance de l'état civil (CEC).

30 Concept général de formation de la police 2020

L'assemblée plénière 2019 de la CCDJP prend acte de l'état d'avancement des travaux liés aux projets « CGF 2020 » et « Développement ISP à l'horizon 2020 ».

31 Divers

Ce point n'a donné lieu à aucune décision.

12 avril 2019

07.05.01.06.01/cst